

Ouverture du portail européen e-Justice

En juin 2007, le Conseil Justice et affaires intérieures de l'Union européenne a décidé que des travaux devraient être entrepris dans la perspective de développer, au niveau européen, l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière de justice, notamment par le biais de la création d'un portail européen, aujourd'hui en ligne. Nous vous proposons de découvrir ci-après le dossier de presse relatif à cet événement majeur.

Bruxelles, le 16 juillet 2010



Le portail européen e-Justice : des réponses rapides aux questions juridiques des citoyens

Un Italien en voyage en Allemagne a besoin d'un avocat. Un entrepreneur français souhaite consulter le registre foncier hongrois. Un juge estonien se pose une question concernant le système judiciaire espagnol. À l'heure actuelle, la recherche de ce type d'informations peut prendre des semaines. Or il ne suffira plus que d'un clic pour obtenir une réponse à ces questions dans 22 langues de l'Union européenne. L'UE a lancé aujourd'hui le portail européen e-Justice, un guichet unique en ligne permettant l'accès à la justice dans toute l'Union. Ce site internet s'adresse aux citoyens, aux entreprises, aux avocats et aux juges qui se posent des questions sur le droit des États membres. Il renforce la compréhension mutuelle des différents systèmes juridiques en contribuant à la création d'un espace unique de justice.

Comptant plus de 12 000 pages de contenu, la première version du portail fournit des informations et des liens sur les lois et pratiques en vigueur dans tous les États membres. Il s'agit par exemple d'informations sur l'aide juridictionnelle, la formation judiciaire et la vidéoconférence, et de liens vers des bases de données juridiques, des registres d'insolvabilité et des registres fonciers en ligne. Toutes ces informations juridiques sont désormais accessibles aux plus de dix millions de citoyens qui, chaque année, sont parties à une procédure judiciaire transfrontalière.

« Il s'agit d'un grand jour pour l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. En créant ce portail, nous jetons les fondements d'une justice plus efficace et

plus accessible au citoyen européen », a déclaré M. Stefaan De Clerck, ministre belge de la justice. « Le projet de l'e-Justice est la pierre angulaire d'une justice européenne moderne, et le portail e-Justice en constitue l'accès. Une coopération poussée doit à présent s'exercer entre toutes les parties prenantes pour en assurer durablement la réussite. »

« L'e-Justice, c'est l'accès à la justice en un seul clic. Aujourd'hui, nous franchissons un cap important dans le rapprochement de la justice et des citoyens de l'Union et dans le renforcement de la connaissance mutuelle des systèmes juridiques. Avec la connaissance, vient la confiance, et partant, l'assurance que vos droits seront protégés où que vous soyez en Europe », a déclaré Mme Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. « Les citoyens, les entreprises et les avocats à la recherche d'informations en matière de justice disposeront d'un véritable guichet unique en ligne. Au final, le site modernisera et rationalisera la manière dont les citoyens reçoivent des informations et conseils juridiques. Ces derniers obtiendront des réponses dans leur propre langue, et ce rapidement. Nous savons tous combien cela est essentiel car la lenteur de la justice équivaut à un déni de justice. »

Qui sont les bénéficiaires de ce site?

Les citoyens peuvent obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent sur le fonctionnement du système juridique de chacun des 27 États membres. Ils peuvent également obtenir des réponses rapides lorsqu'ils sont confrontés à certains événements de la vie, tels qu'un divorce, un décès, un litige, voire un déménagement. Ils peuvent trouver un praticien du droit dans un autre pays et se renseigner sur la manière d'éviter une procédure judiciaire onéreuse en recourant à la médiation, la juridiction compétente, le droit national applicable et les conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle.

Les avocats, notaires et juges peuvent accéder à des bases de données juridiques, contacter des collègues au moyen de réseaux judiciaires et obtenir des renseignements sur la formation judiciaire. Ils peuvent également trouver des informations sur l'organisation de vidéoconférences transfrontalières.

Les entreprises trouveront des liens vers les registres d'insolvabilité et les registres fonciers, ainsi que des renseignements sur la législation applicable et les procédures transfrontalières.

L'offre d'informations dans toutes les langues officielles de l'Union supprime les barrières linguistiques qui, bien souvent, compliquent l'accès à ce type d'informations. Le contenu du site internet est disponible dans 22 langues officielles de l'UE. Les liens du site renverront les utilisateurs vers des informations nationales des États membres.

La participation des juges et des autres praticiens du droit — notaires, avocats, huissiers et médiateurs — est indispensable à la réussite du portail. À cet égard, plusieurs projets sont en cours, tels que l'ECLI, l'identifiant européen de la jurisprudence, qui vise à faciliter l'accès à la jurisprudence des États membres et à celle de l'Union dans un cadre transfrontalier.

La Commission, qui gère le site, poursuivra sa coopération étroite avec les États membres afin d'enrichir progressivement son contenu et de le doter de nouvelles fonctionnalités.

Prochaines étapes

Le lancement d'aujourd'hui constitue la première étape sur la voie de la mise en place d'un portail multilingue à même de faciliter la vie des citoyens, des

entreprises et des praticiens du droit en Europe.

Le portail sera doté de nouveaux outils et fonctions, ainsi que de nouvelles informations au cours des prochaines années. Des fiches d'information sur les droits des défendeurs et ceux des victimes seront disponibles au début de l'année 2011, pour chaque État membre. Elles expliqueront par exemple le traitement des infractions routières dans les différents pays. Ces fiches d'information serviront d'outil de référence de base aux praticiens du droit comme aux citoyens.

Les futures versions du portail rendront également les outils actuels de l'UE en matière de justice plus efficaces, en permettant au citoyen d'introduire une demande dans le cadre de la procédure européenne de règlement des petits litiges ou une demande d'injonction de payer en ligne, dans un contexte transfrontalier. Les entreprises verront également leurs coûts réduits grâce à la simplification et à la rationalisation des procédures judiciaires en ligne dès que les registres d'insolvabilité, les registres des sociétés et les registres fonciers seront accessibles via le portail. Les juridictions pourront traiter des demandes transfrontalières en ligne et communiquer avec les requérants et les défendeurs dans une affaire donnée, de même qu'avec les juridictions d'autres États membres.

Des travaux sont déjà en cours pour faire en sorte que, d'ici à 2013, les citoyens disposent d'un outil leur permettant d'affiner leur recherche d'un avocat. Le portail permettra par exemple à un citoyen de rechercher un avocat germanophone spécialisé dans le droit de la famille ou du divorce en Hongrie. Des avancées notables sont également attendues en matière de résolution des problèmes d'interopérabilité à l'échelon de l'UE en ce qui concerne la signature, l'identité et le paiement électroniques, sans quoi plusieurs projets entrepris dans le domaine de l'e-Justice ne pourraient être pleinement mis en œuvre. Sont notamment concernées l'injonction de payer européenne et la procédure européenne de règlement des petits litiges.

Les travaux à mener d'ici à la fin de 2013 sont exposés dans une feuille de route relative à l'e-Justice.

Contexte

Le plan d'action du Conseil relatif à l'e-Justice européenne pour la période 2009 - 2013, adopté en novembre 2008, a pour but d'améliorer l'accès à la justice et la manière dont elle est rendue. Il prévoit la création d'un portail européen e-Justice. Il reconnaît que les technologies d'information et de communication peuvent jouer un rôle majeur dans l'amélioration du fonctionnement des systèmes judiciaires du fait qu'elles peuvent faciliter le travail quotidien des praticiens du droit et favoriser la coopération entre autorités judiciaires.

La Commission s'attelle déjà à la suppression des blocages qui nuisent au marché unique dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, lancée le 3 mars 2010 (IP/10/225). L'utilisation intelligente des technologies est l'une des meilleures façons de réduire le coût des procédures judiciaires et de simplifier les opérations transfrontalières au moyen de procédures en ligne pour les petits litiges et les injonctions de payer européennes, ainsi que via l'interconnexion des registres d'insolvabilité et des registres des sociétés.

Pour consulter le portail e-Justice :

<https://e-justice.europa.eu>

L'UIHJ qui représente la profession d'huissier de justice au niveau européen salue la création de ce portail et apporte son soutien entier dans ce nouvel instrument qui va contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice civile au sein de l'Union européenne.

Launch of the European e-Justice Portal

In June 2007 the Justice and Home Affairs Council decided that work should be carried out with a view to developing at European level the use of information and communication technologies (ICT) in the field of justice, particularly by creating a European portal, now on Line



European e-Justice internet portal offers quick answers to citizens' legal questions

An Italian traveller in Germany needs a lawyer. A French entrepreneur wants to search the Hungarian land register. An Estonian judge has a question about the Spanish court system. At the moment, it may take weeks to get this information. Answers to these questions – in 22 European Union languages – will be a click away. The EU today launched the European e-Justice portal – an electronic one-stop-shop for access to justice throughout the EU. The web site benefits citizens, businesses, lawyers and judges with cross-border legal questions and boosts mutual understanding of different legal systems by contributing to the creation of a single area of justice. With more than 12,000 pages of content, the first version provides information and links on laws and practices in all Member States. For example, the portal offers information on legal aid, judicial training, and videoconferencing, as well as links to legal databases, online insolvency and land registers. Justice information is now at the fingertips of more than 10 million citizens involved in cross-border judicial procedures each year. *"Today is an important day for the European area of Freedom, Security and Justice. Through this portal, we lay the foundations of a more efficient and accessible justice to the European citizen",* said Stefaan De Clerck, Belgium's Ministers of Justice. *"The e-Justice project is the cornerstone of a modern European Justice, and the e-Justice portal is the door which gives access to it. An intensive cooperation between all stakeholders involved is now essential for a long-lasting success."*

"E-Justice is justice at a click. We're taking a major step today in bringing justice closer to EU citizens and in increasing mutual knowledge of each other's legal systems. With knowledge comes trust and with trust comes the confidence

that your rights will be protected no matter where you are in Europe,” said Vice-President Viviane Reding, Commissioner for Justice, Fundamental Rights and Citizenship. “Citizens, businesses and lawyers will benefit from a real one-stop cyber shop for justice information. Eventually, the site will modernise and streamline the way people receive legal information and advice. Citizens will get answers in their own language and they will get them quickly. We all know how crucial this is: justice delayed is justice denied.”

Who benefits from this site?

Citizens can get answers on how the 27 Member States’ legal systems function. They can get quick answers when dealing with real-life events such as divorce, death, litigation or even moving house. They can find a legal practitioner in another country, learn how to avoid costly court cases through mediation, where to bring a lawsuit, which Member State’s law applies in cases and whether they are eligible for legal aid.

Lawyers, notaries and judges can have access to legal databases, contact colleagues through judicial networks and find information on judicial training. They also find information on arranging cross-border videoconferences;

Businesses will find links to insolvency and property registers and information about the laws that apply and about cross-border proceedings.

Language barriers – which often complicate getting this information – are overcome by offering information in all official EU languages. The website’s contents are available in 22 official EU languages. The website’s links will direct users to national information of Member States.

The involvement of judges and legal practitioners – notaries, lawyers, bailiffs and mediators – is essential to the success of the portal and several projects are underway. For example, work is ongoing on a European Case-Law Identifier (ECLI) to facilitate access to national and EU case law in the cross-border context.

The Commission, which manages the site, will continue to work closely with Member States to progressively enrich its content and develop new functionalities.

Next steps

Today’s launch is the first step in developing a multilingual portal that can make life easier for citizens, businesses and practitioners in Europe.

New information, tools and functions will be added to the portal in the next few years. Fact sheets on defendants’ rights and victims’ rights in all EU Member States will be available in early 2011, including, for example, information on how road traffic offences are dealt with in different countries. These fact sheets will serve as a basic reference tool for legal practitioners as well as citizens.

Future versions of the portal will also make existing EU justice tools more effective, allowing a citizen to make a cross-border small claim or payment order online. Businesses will also benefit from lower costs thanks to simpler, streamlined online legal procedures once insolvency registers, business registers and land registers are accessible via the portal. Courts would be able to deal with cross-border requests online and communicate with the claimants and defendants in a particular case as well as with courts in other Member States. Work is already underway to ensure that by 2013 there will be a tool allowing citizens to narrow their searches for lawyers. For example, the portal will allow a citizen to look for a German-speaking lawyer who specialises in family or divorce law in Hungary.

Good progress is also expected to be made to tackle EU-wide interoperability issues for e-Signature, e-Identity and e-Payment. Solutions in these areas are

required for several of the e-Justice projects’ full implementation, such as for the European Payment Order or the European Small Claims procedure.

A Roadmap on e-Justice gives more information on the work to be done by end 2013.

Background

The Council Action Plan on European e-Justice 2009-2013, adopted in November 2008, aims to improve access to justice and its delivery. It sets the objective of creating a European e-Justice portal. It recognises that information and communication technologies can play a key role in improving the way judicial systems work because they can facilitate legal practitioners’ daily work and foster cooperation among legal authorities.

The Commission is already working to tackle bottlenecks to the Single Market under its Europe 2020 strategy of 3 March 2010 (IP/10/225). The smart use of technology is one of the best ways to reduce the cost of legal proceedings and simplify cross-border operations with online procedures for Small Claims, European Payment Orders, and the interconnection of insolvency and business registers.

Visit the e-Justice Portal at:

<https://e-justice.europa.eu>

The UIHJ, which represents the profession of judicial officer at a European level, strongly supports the creation of this portal. This new instrument will undoubtedly contribute to the strengthening of the functioning of civil justice inside the European Union.